

Herboriste

Alimentation - Horeca Chef d'entreprise



- > **Durée**
2 ans
- > **Tranche d'âge**
18 à 25 ans
25 ans et +
- > **Finalité**
Diplôme
- > **Pratique en entreprise / Alternance**
Oui

L'herboriste est un professionnel du bien-être à part entière. En tant que détaillant, il assure le conseil et la vente de produits de bien-être, le plus souvent à base de plantes et de substances naturelles, voire issues de l'agriculture biologique.

Il veille à répondre très précisément à la demande du client par le choix d'un produit bien adapté, tout en étant conscient des limites d'utilisation et des risques liés à une utilisation abusive (personnes à risques, autres médicaments, etc.).

Le cas échéant, il est amené à dispenser des conseils d'hygiène de vie. Il participe à l'exposition attractive des produits en magasin et en vitrine.

Dans un contexte plus large, l'herboriste peut être amené à récolter et transformer les plantes dans le respect des règles de sécurité, d'hygiène et de protection de l'environnement. Pour ce faire, il utilise les techniques de production adéquates et suit rigoureusement toutes les procédures de fabrication et de contrôle de la qualité.

> **Débouché(s) métier(s)**

Détaillant herboriste

Industrie de la transformation des plantes

> **Point(s) fort(s)**

Sur le terrain

Formation courte

> **Finalité**

Diplôme de formation de Chef d'entreprise homologué par la Communauté française

Certificat de connaissances de base en gestion

Conditions d'accès

Conditions générales

Consultez les conditions d'accès à la formation de chef d'entreprise (<http://staging.ifapme.wavenet.be/formation-chef-entreprise>).

Conditions d'admission particulières liées à cette formation

Les auditeurs qui ne sont pas porteurs de l'un de ces diplômes ou certificats peuvent toutefois être admis aux cours, sous réserve de l'accord du Conseiller pédagogique de l'Institut s'ils sont titulaires du C2D et s'ils justifient d'une expérience professionnelle d'au moins 3 années, dans la profession du cours choisi, en tant que chef d'entreprise ou collaborateur assumant régulièrement des responsabilités liées à la profession.

Pour pouvoir être prise en considération, l'activité professionnelle doit avoir été exercée au cours des 10 années précédant la demande d'inscription aux cours.

Aptitudes

Le métier d'herboriste requiert de la part de ceux et celles qui l'exercent:

- > une excellente connaissance des plantes et de toutes les autres substances végétales, minérales ou animales utilisées, de leurs propriétés médicinales et du bien-fondé de celles-ci
- > des connaissances de diététique et de physiologie
- > de veiller à la bonne gestion quotidienne de son entreprise.

Le métier s'exerce le plus souvent debout, dans un environnement conçu pour mettre en valeur les produits. L'activité peut nécessiter de travailler le samedi.

Programme

Retrouvez le programme des cours sur <http://staging.ifapme.wavenet.be/formations/chef-dentreprise/herboriste>.

Sites de formation

Perwez

Dinant

Arlon

Liège - Château Massart

Mons

Tournai